

La Régie grenobloise de gaz et d'électricité de 1882 à 1945 : l'histoire d'une impossible indépendance

Patricia Deschizeaux

Citer ce document / Cite this document :

Deschizeaux Patricia. La Régie grenobloise de gaz et d'électricité de 1882 à 1945 : l'histoire d'une impossible indépendance.
In: Bulletin d'histoire de l'électricité, n°8, décembre 1986. pp. 103-116;

doi : <https://doi.org/10.3406/helec.1986.988>

https://www.persee.fr/doc/helec_0758-7171_1986_num_8_1_988

Fichier pdf généré le 01/10/2020

La Régie grenobloise de gaz et d'électricité de 1882 à 1945

L'histoire d'une impossible indépendance

Patricia Deschizeaux

Lorsqu'en juin 1983, M. H. Morsel m'a proposé de travailler sur l'histoire de la Régie grenobloise de gaz et d'électricité depuis le XIX^e siècle, le sujet m'a paru un peu ardu ⁽¹⁾. Mais les explications de M. H. Morsel et une première approche des documents à ma disposition m'ont montré les perspectives d'une problématique qui s'étend jusqu'à nos jours. En fait, la notion de régie a été peu abordée dans les écrits économiques ou historiques récents. La régie est pourtant une organisation originale et l'exemple grenoblois touche au problème épineux de l'exploitation des énergies et notamment de l'électricité. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai travaillé en convention avec l'Association pour l'histoire de l'électricité en France.

En outre, la question de l'énergie touche tous les secteurs de la vie de la cité de 1882 à 1945. A l'intérêt économique indéniabie, lié à l'exploitation des énergies et aux formes d'investissements accessibles aux régies, s'ajoutent les problèmes techniques, les données qui ont influencé l'étude sociale, l'implication urbanistique de tout nouvel éclairage public... Ainsi, les problématiques concernant une étude locale étaient diverses et complexes ; mais l'exemple grenoblois permettait de présenter une situation originale de distribution d'énergie qui pouvait facilement s'insérer ou être utilisée dans une étude plus générale.

(1) Maîtrise d'Histoire Contemporaine, réalisée avec l'aide de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France et soutenue à l'Université de Grenoble II en juin 1986.

Cependant, les sources n'ont répondu qu'en partie aux questions posées par la problématique.

La Régie a dépendu de l'administration municipale jusqu'en 1945. C'est donc aux archives de la ville de Grenoble, dans la série « 0 », que j'ai trouvé la plus grande partie des documents à l'origine de cette étude. Il s'agit essentiellement d'une correspondance allusive et difficile à manier, et des délibérations du Conseil Municipal.

A la Régie grenobloise d'électricité, où l'on m'a accueillie avec une extrême courtoisie, les déménagements et l'absence d'autonomie financière jusqu'en 1945 expliquent le peu d'importance des archives anciennes. Il y a eu plus souvent superposition que complémentarité avec les renseignements trouvés à la mairie, sauf sur le thème des fournisseurs, plus détaillé dans les documents de la Régie. De plus, la R.G.E. possède des tableaux et diagrammes très intéressants.

Cependant, les documents des archives municipales comme de la R.G.E. ont une lacune identique : l'absence quasi totale de documents comptables propres à la Régie, du fait de la non-autonomie financière jusqu'en 1945. En outre, la vision du service que nous donnent les sources est peu objective et surtout peu critique. Seuls les usagers dénoncent les faiblesses de la Régie.

Mais plus que les sources elles-mêmes, les données de la problématique ont orienté mon analyse. Ainsi le gaz était, au début du xx^e siècle, dans une période de « recyclage » et l'électricité tenait une place dominante dans les documents. C'est pourquoi cette étude ne débute ni aux origines de l'usine à gaz en 1866, ni à la mise en régie de la distribution d'énergie électrique en 1903, mais en 1882 quand l'électricité a fait son apparition à Grenoble. Cela m'a permis d'étudier à la fois l'expérience d'une concession d'éclairage électrique et le passage de la concession à la Régie municipale.

L'ambivalence de cette étude est d'ailleurs un de ses principaux intérêts. L'expérience du privé a mené à Grenoble à la « municipalisation » de l'exploitation de l'énergie électrique. Mais ce passage du privé au public n'est pas seulement la conséquence d'un choix politique, il est aussi le résultat d'un contexte qui dépassait largement le cadre de la Mairie.

En effet, les conditions naturelles plaçaient Grenoble au centre d'une zone extrêmement favorisée pour l'exploitation hydraulique, mais dont les ressources étaient très convoitées par de gros investisseurs. Et les documents consultés soulevaient surtout, et très clairement, le problème de l'impossible indépendance d'un service municipal de gaz et d'électricité dans une région où l'industrie hydro-électrique était aussi puissante. Peu à peu la question s'est posée de savoir comment la Régie avait pu exister, puis survivre, au milieu de très influents groupes

financiers qui, dans la région, présidaient au devenir de l'électricité.

C'est autour de ces interrogations que s'est orientée mon analyse. Quelques constatations intéressantes en sont ressorties ; je ne parlerai ici que des plus importantes.

Le choix d'une régie

Malgré le succès des expériences de Marcel Deprez ⁽²⁾, la municipalité ne se lance pas immédiatement dans une électrification de la ville. Une initiative privée se manifeste en 1887. L'ingénieur L. Bravet propose d'effectuer des essais d'éclairage public à l'électricité ⁽³⁾. La Mairie craint que ce progrès ne nuise à la bonne marche de l'usine à gaz qui est dirigée par la Ville depuis 1866 et qui rapporte de fortes sommes aux finances communales ⁽⁴⁾.

Finalement, face à la réaction de l'opinion publique et de la presse, une concession pour l'établissement sur toutes les voies publiques des fils conducteurs et pour le monopole de l'éclairage public et privé dans la limite de 3 000 carrels a été accordée à la « Société Louis Bravet et Compagnie », pour vingt-six ans ⁽⁵⁾.

Le choix du privé semble à ce moment évident. En effet, le secteur public s'était peu impliqué dans le développement de l'électricité. Les idées venaient de sociétés, comme « Edison-Siemens » en 1882 ⁽⁶⁾, ou de particuliers, tels Bergès, Deprez, ou Bravet. Cependant, le traité de concession de 1888 prévoyait la possibilité d'un rachat par la Ville. Face à un certain mécontentement de la population, mais aussi à la concurrence faite au gaz, le Conseil municipal du 15 novembre 1897 a manifesté son intention de racheter la « Société Grenobloise d'Eclairage Electrique » (S.G.E.E.), ex-société de Bravet. Des commissions, dont les conclusions s'opposent, sont nommées successivement.

Puis vient le temps des procès qui, il faut le dire, sont peu convaincants. En effet, les industriels de l'hydro-électricité estiment que la distribution d'énergie électrique procure beaucoup moins de profits substantiels que la production et l'utilisation industrielle de l'électricité. A travers une régie, c'est la Municipalité qui distribue l'énergie aux petits consommateurs,

(2) M. Deprez fut un des premiers à parvenir à transporter l'énergie électrique sur une distance importante pour l'époque (54 km). Il effectua une expérience à Grenoble en 1883 sur l'invitation d'A. Bergès.

(3) Conseil Municipal (C.M.) du 22 avril 1887.

(4) *Ibid.*

(5) C.M. 28 mars 1888.

(6) C.M. du 4 avril 1882.

qui se charge des rapports avec les particuliers et de l'entretien du réseau urbain et suburbain. En outre, elle garantit l'achat à bon prix d'une masse d'énergie annuelle minimum. Les grandes entreprises hydro-électriques de la région se réservaient les vastes marchés et les grosses productions.

La décision de mise en « régie directe » est donc arrêtée au Conseil municipal du 30 décembre 1901. Mais sa justification s'est étalée sur plusieurs années et un discours s'est échafaudé de 1904 à 1915. Capitant, rapporteur du projet de municipalisation en 1902, a défendu ses positions à plusieurs occasions et notamment dans un article d'un ouvrage paru à cette époque, *Grenoble et le Dauphiné* (7). Il mettait en avant dans son étude l'aspect pionnier d'une telle expérience encore peu pratiquée à l'époque.

Les années passant, la Régie est devenue une arme du discours politique. Pour le maire radical S. Jay, le Service municipal permet à tous, prolétariat, petites, moyennes et grandes entreprises, d'être égaux face à l'électricité (8). Comme elle apportait des ressources au budget municipal, la Régie n'a pas été rejetée par les deux maires de droite du début du siècle, bien qu'idéologiquement ils ne lui soient pas favorables.

Mais un homme a donné sa notoriété à la Régie et l'a constamment utilisée dans son programme politique : il s'agit du socialiste Paul Mistral. Maire de 1919 à 1932, député du deuxième arrondissement de Grenoble de 1910 à 1932, il a été une personnalité marquante de la première moitié du xx^e siècle. Il a imposé une continuité dans les statuts et dans les projets et une stabilité de la gestion et des hommes. Grâce à son influence à l'échelle nationale, il voulait favoriser le développement du système des régies.

Toutefois, en refusant obstinément jusqu'à sa mort l'autonomie financière au Service municipal, il l'a certes conservé sous la coupe étroite de la municipalité, mais il l'a aussi obligé à faire face, dans les années 1930, à des problèmes d'emprunts. En effet, de plus en plus, l'exploitation de l'énergie électrique nécessitait de lourds investissements qui dépassaient le cadre d'un budget municipal (9). Or, depuis la première guerre mondiale, toute une législation avait peu à peu vu le jour pour permettre aux régies d'atteindre l'autonomie financière (10). Ce n'est qu'en 1945, à la Libération, que les statuts du Service Municipal de Gaz et d'Electricité de 1904 ont été totalement transformés en

(7) Capitant, *Exploitation municipale des Services d'eau, du gaz et de l'énergie électrique à Grenoble. Grenoble et le Dauphiné*, 1902-1904. Bibliothèque Municipale de Grenoble, Fonds Dauphinois.

(8) C.M. du 13 avril 1904.

(9) Conseils Municipaux des 14 mars 1931, 7 août 1933 et 16 novembre 1945.

(10) Décret du 8 octobre 1917, décret-loi du 28 décembre 1926.

vue de lui accorder une certaine indépendance financière ⁽¹¹⁾.

En fait, dès les années 1900, les commissions avaient noté que le gaz ne pouvait survivre que lié à l'électricité dans une exploitation et un intérêt communs : une commission avait opté pour une concession unique ⁽¹²⁾, une autre pour une régie unique ⁽¹³⁾. Il s'agissait, en fait, pour la Municipalité, d'un choix global entre le privé et le public, plus que d'une question de principe. Et, en dehors des questions d'ordre politique ou économique que le discours a développé par la suite, le simple attachement de la population grenobloise à son usine à gaz n'a pas été étranger à cette décision.

Mais, en optant pour le service public, la Ville n'a pas pour autant assuré l'indépendance des exploitations du gaz et de l'électricité à Grenoble, malgré un contrôle étroit voulu par les Maires et dû à l'absence d'autonomie. L'influence du privé, symbolisé par quelques hommes et quelques sociétés, s'est toujours fait sentir dans la gestion de la Régie.

L'influence du secteur privé

Certains des hommes que l'on rencontre à l'ombre de la Régie dans la première moitié du xx^e siècle s'intéressaient à l'exploitation de l'énergie électrique depuis ses origines.

Ainsi, Aimé Bouchayer, qui a marqué largement cette histoire, était déjà, dans les années 1890, actionnaire de la S.G.E.E., la société concessionnaire de l'éclairage électrique. En 1899, il a fait partie d'une première commission consultée au sujet du rachat de la concession ⁽¹⁴⁾. En 1900, il était présent à celle qui a opté pour la mise en régie ⁽¹⁵⁾. C'est encore lui que la Ville nomme administrateur provisoire de la chute de Revel qu'elle hésite à inclure dans le rachat de la S.G.E.E. ⁽¹⁶⁾. On le retrouve gros actionnaire de la Société électro-chimique de la Romanche, qui devient en 1909 Société Générale de Force Motrice et d'Eclairage (S.G.F.M.E.) de la Ville de Grenoble dont il est alors administrateur. Son intérêt indéniable pour la production hydro-électrique s'expliquait d'ailleurs sans peine. L'entreprise principale de Aimé Bouchayer était la société « Bouchayer-Viallet » dont l'activité essentielle était la construction de turbines, de vannes et de conduites pour l'industrie

(11) C.M. du 16 novembre 1945.

(12) Archives Municipales de Grenoble (A.M.G.) - 01-299.

(13) C.M. juin 1902.

(14) Archives Municipales de Grenoble - 01-299.

(15) C.M. juin 1902.

(16) A.M.G. 01-299.

hydro-électrique. Par leur présence dans de multiples sociétés, les Bouchayer offraient de nombreux débouchés à leur principale production.

Son image s'estompe dans les années 1920, sans doute à cause de son âge. Un homme au moins aussi influent et aussi ambitieux apparaît alors dans la documentation, Charles André Keller. Ce dernier a en effet dominé, dans cette étude, la période de 1923 à la guerre. La société Keller et Leleux (S.K.L.) signe en 1923 un traité de fourniture avec la Ville, mais la S.G.F.M.E. de la Ville de Grenoble reste fournisseur de première ligne ⁽¹⁷⁾. Or, à partir de 1929, Ch. A. Keller est non seulement vice-président de la S.K.L., mais aussi président délégué de la S.G.F.M.E. de la Ville de Grenoble, à la suite de l'achat en bourse des actions disponibles de cette Société par la S.K.L. On peut donc dire que la Régie a eu pour fournisseur d'énergie électrique le même groupe d'influence pendant tout l'entre-deux-guerres, groupe symbolisé par un interlocuteur unique, Keller.

D'ailleurs, Keller a profité, durant toute la période, d'un système d'entente qui lui préservait le marché grenoblois. Les autres sociétés se retranchaient en effet derrière la clause désignant la S.K.L. comme prioritaire en cas d'augmentation de fourniture à la Ville, et refusaient généralement de traiter avec la Municipalité.

Et pendant la deuxième guerre mondiale, la Régie n'échappe pas à l'influence du secteur privé. La Société Générale de Force et Lumière (S.G.F.L.), qui a vu, lors de la crise des années 1930, les avantages que l'on pouvait tirer d'une distribution urbaine diversifiée, s'intéresse beaucoup au Service Municipal de gaz et d'électricité. Elle lui prête du matériel, remplace le fournisseur défaillant. Sûre de l'influence de ses dirigeants au sein des comités d'organisation, la S.G.F.L. va même aller jusqu'à absorber la Régie en la transformant en Société d'Economie Mixte (S.E.M.) dans laquelle la part de la Ville dans le capital est minoritaire ⁽¹⁸⁾.

En fait, plus encore que la présence incessante et insistante de ces industriels de l'hydro-électricité, les conflits ponctuels sont très représentatifs de la lutte de la Municipalité pour l'indépendance de sa Régie et de son échec.

Les conflits avec le secteur privé

Lors de la mise en régie, les industriels locaux avaient certes donné une sorte d'accord tacite, à l'exception d'un point cepen-

(17) A.M.G. 01-307.

(18) A. Bertrand-Camitaud. *La S.G.L.F.*, mémoire de maîtrise d'histoire. A.H.E.F., 1985, consulté au CRIPA.

nant. Ils acceptaient que la Ville distribue de l'énergie électrique pour l'éclairage, le chauffage et les usages domestiques, mais ils désiraient conserver l'important marché grenoblois de la vente d'énergie pour la force motrice.

La Ville tenait à en garder le monopole, afin de favoriser les industries grenobloises de toutes tailles. Bouchayer, à plusieurs reprises, parlant au nom des industriels locaux, a formé le souhait que la vente d'électricité pour la force motrice reste en libre concurrence. Avec l'instauration d'un monopole total sur la commune en 1904, on croit à un échec de Bouchayer et du patronat. Or, en 1919, la documentation nous apprend qu'un accord a été signé entre la Société Hydro-électrique Fure et Morge et de Vizille (S.H.F.M.V.) et la Ville, afin que cette société fournisse la force motrice au-dessus de trois chevaux aux quartiers sud de la ville hors des remparts ⁽¹⁹⁾. Et, en 1919, l'administrateur de la S.H.F.M.V. n'est autre qu'Aimé Bouchayer qui a finalement réussi à briser le monopole de la ville en matière de distribution de force motrice ⁽²⁰⁾...

De nouveau en 1929, la Ville s'oppose au secteur privé, représenté dans l'affaire de la centrale thermique par la S.K.L. En effet, depuis la sécheresse de 1921, la Municipalité caressait l'idée de produire de l'énergie électrique de secours grâce à une centrale thermique. En 1929, l'idée est reprise par P. Mistral. Le projet est voté et la centrale thermique municipale est mise en fonction le 24 novembre 1930, et placée sous la responsabilité de la Régie ⁽²¹⁾. Mais, dès novembre 1930, la S.K.L. envoie une sommation, par huissier, à la Ville qu'elle accusait de pratiquer une fourniture commerciale régulière, alors que cette fourniture régulière lui était réservée par convention ⁽²²⁾. La S.K.L. était prête à se battre pour sauvegarder son exclusivité.

Sans avoir atteint son but, la centrale thermique va cependant subsister, désavantagée par les frais que lui imposait sa consommation de gas-oil. Rapidement la Régie s'en désintéresse et, dès la fin des années 1930, elle disparaît de la documentation.

Ce conflit, qu'une analyse superficielle pourrait faire prendre pour une victoire de la Ville, a donc été un renforcement de la position prioritaire de la S.K.L. face à la Régie. Mais, c'est pendant la deuxième guerre mondiale que le Service Municipal de gaz et d'électricité a été le plus menacé par le secteur privé.

L'importance des dettes de la Régie grenobloise a pesé lourdement sur sa gestion pendant l'entre-deux-guerres. Dans les années 1940, face à cette situation, la Municipalité décide de

(19) A.M.G. 01-300.

(20) *Annuaire de la Houille Blanche*, 1917-1918.

(21) C.M. du 31 décembre 1929.

(22) Archives R.G.E.

réorganiser le Service Municipal de gaz et d'électricité, d'abord dans le sens de l'autonomie financière, puis finalement, sous l'influence de la S.G.F.L., dans celui de la mixité. Dès juin 1943, la Société de Gaz et d'Electricité de la Ville de Grenoble est constituée bien que l'autorité supérieure n'ait pas encore donné son accord. Cet assentiment n'est jamais arrivé, car le projet de S.E.M. a souffert de la lenteur de la procédure en période d'occupation.

A la Libération, le Conseil Municipal du 22 mai 1945 décide à une quasi-unanimité le maintien de l'exploitation en régie, rejetant en bloc la S.E.M. En quelques semaines, les cadres de la S.G.F.L., qui travaillaient déjà au service Municipal, sont renvoyés à leur maison-mère, et la société perd son influence. Et le 16 novembre 1945, le Conseil Municipal accorde à la Régie l'autonomie financière, c'est-à-dire que les recettes et les dépenses d'exploitation font désormais l'objet d'un budget distinct de celui de la Ville, auquel il est rattaché.

Ainsi, la Régie a subi, tout au long de la période, l'influence conflictuelle ou non des industriels du secteur privé qui l'ont tour à tour brimée ou convoitée. Cependant, tout cela n'a pas empêché la Régie de fonctionner sur le terrain comme un service municipal classique et d'être vue comme tel par le public. Les problèmes de réseau, d'abonnés et d'urbanisation tiennent une large place dans mon étude, et je ne reprendrai ici que les points essentiels.

L'exploitation de l'énergie électrique à Grenoble

La Régie a permis à la Municipalité d'avoir, en premier lieu, une politique globale d'urbanisme par le biais de l'éclairage public, notamment lors du passage de cet éclairage du gaz à l'électricité ⁽²³⁾.

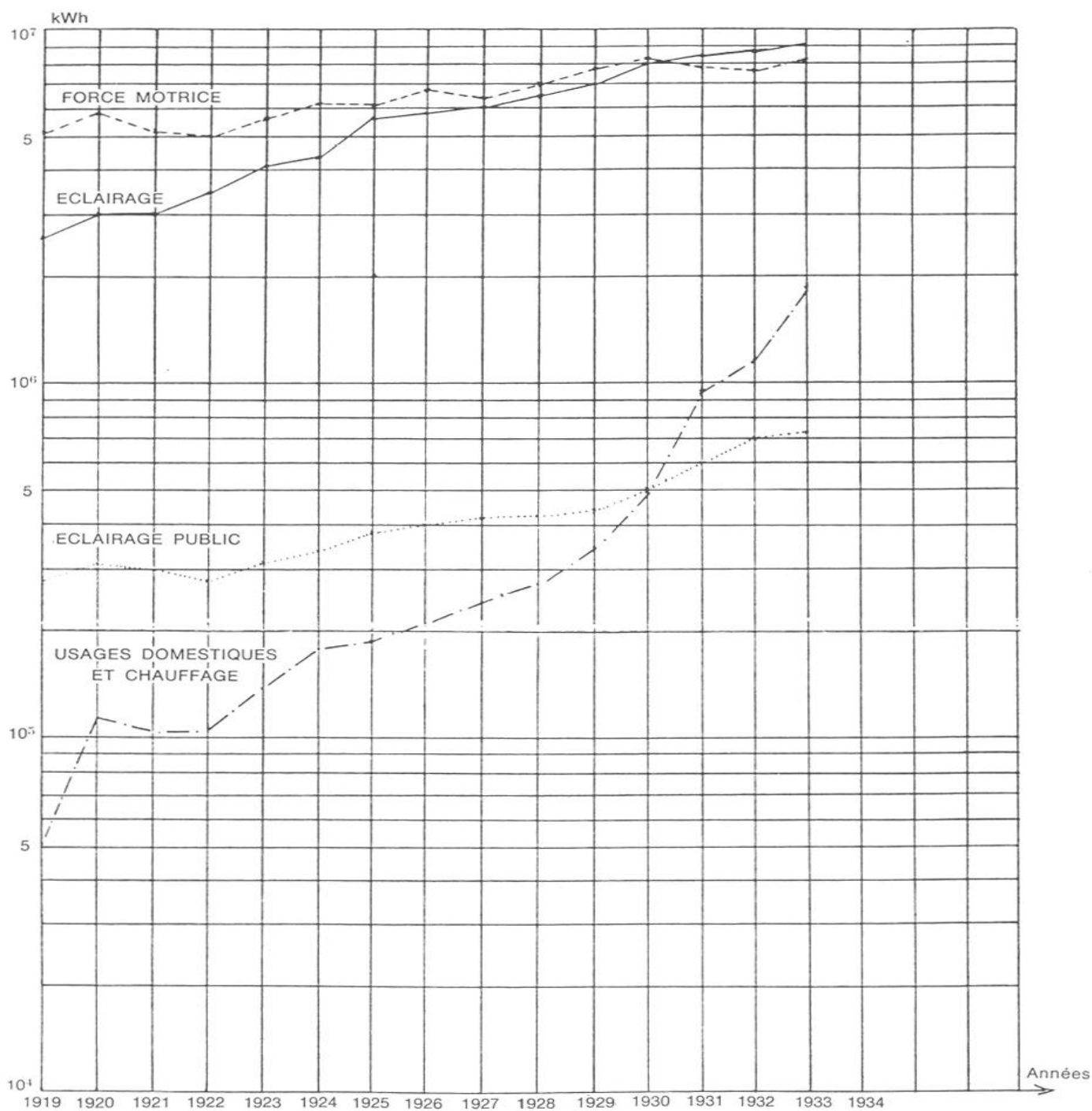
En dessinant la carte des réverbères au début du xx^e siècle, on a pu constater que l'éclairage public privilégiait d'abord la ville « intra-muros » et ensuite les quartiers « bourgeois » ou les voies fréquentées par les étrangers ou les promeneurs. Donc, quelle que soit la couleur politique de la Mairie, l'éclairage public était avant tout un éclairage de prestige ⁽²⁴⁾. Le passage rapide du gaz à l'électricité a accentué ce côté ostentatoire, même si sa rapidité a posé quelques problèmes ⁽²⁵⁾.

(23) Archives R.G.E. et A.M.G. 01-307.

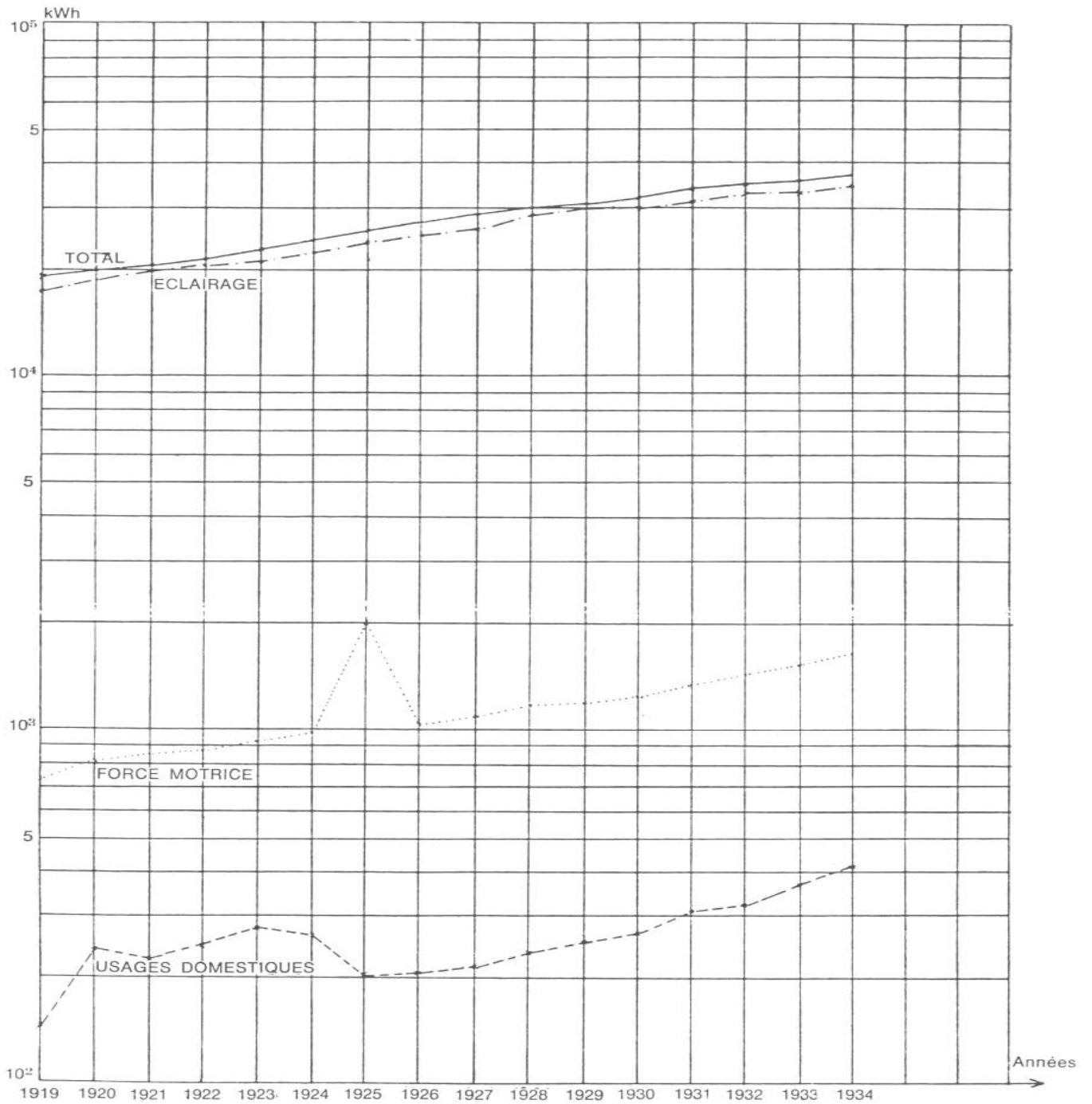
(24) Archives R.G.E.

(25) *Id.*

Consommation d'énergie électrique à Grenoble, par usage, de 1919 à 1934, en kilowattheures.



Nombre d'abonnés
total et par usage, de 1919 à 1934.



La vente d'énergie aux abonnés est plus difficile à analyser et on doit, pour bien la comprendre, en connaître l'évolution par type de consommation. Certes, le marché de l'énergie à Grenoble n'a pas cessé de croître de 1900 à la deuxième guerre mondiale. C'était la conséquence à la fois de la diversification des usages du gaz et de l'électricité et de la croissance globale du nombre des abonnés. Les données chiffrées de cette évolution concernent presque seulement l'électricité, c'est donc de l'évolution typologique de la consommation d'énergie électrique qu'il sera essentiellement question ici.

L'éclairage privé a été le premier secteur d'intervention massive de l'électricité. Son histoire est très calme : le nombre des usagers de la lumière a augmenté avec la croissance de la population, mais moins vite que le nombre total des abonnés (voir tableau récapitulatif). S'il cesse rapidement d'être un secteur de pointe, l'éclairage privé a donc connu néanmoins une croissance sans histoire.

Tableau récapitulatif : nombre d'abonnés, consommation, et moyenne par abonné, en 1920, en 1930 et 1939.

Années	Abonnements pour l'éclairage	Abonnements pour la force motrice	Abonnements pour les usages domestiques et le chauffage	Total
1920				
(a)	18 353	816	241	20 702
(b)	3 019 621	5 944 339	136 285	10 737 353
(c)	164,5	7 284,7	565,5	518,6
1930				
(a)	30 799	1 370	266	32 444
(b)	8 017 465	8 341 487	494 749	20 227 080
(c)	260,3	6 088,6	1 859,9	623,4
1939				
(a)	38 348	1 763	1 725	41 835
(b)	9 570 000	9 699 850	2 790 900	27 918 000
(c)	249,5	5 502	1 618	667,3
(a) nombre d'abonnés				
(b) consommation totale				
(c) consommation par an et par abonné				

Il s'agit d'un avantage certain sur la vente d'énergie électrique pour la force électrique qui est le reflet des fluctuations économiques. Certes, la force motrice représentait une consommation de kilowattheures supérieure, mais un nombre d'abonnés moindre. Et lors de la crise économique des années 1930 qui a frappé le monde industriel grenoblois, ce marché a montré ses faiblesses. En 1932, la consommation d'électricité pour la force motrice

a chuté, et pour la première fois depuis 1919, elle a été inférieure à la consommation d'énergie pour l'éclairage. D'ailleurs, grâce à ses fournitures très diversifiées, la Régie n'a pas trop ressenti dans ses profits le contrecoup de la crise.

C'est à ce moment-là que les producteurs d'hydro-électricité ont compris les avantages de la distribution urbaine, notamment en période de crise industrielle. De cette époque date l'intérêt que les grandes sociétés productrices allaient porter à la Régie pendant la deuxième guerre mondiale.

Cependant, l'élément le plus intéressant de cette partie de l'étude est l'extension surprenante et inattendue pour les contemporains des usages domestiques et du chauffage électrique pendant l'entre-deux-guerres.

Pour faciliter le recyclage grâce à la location d'appareils ménagers et grâce au chauffage à la fin du XIX^e siècle, la Régie n'a fait aucune publicité pour développer ces usages pour l'électricité. C'est donc de façon spontanée que ce secteur grandit et la consommation d'énergie électrique pour les usages domestiques et le chauffage est multipliée par plus de cinquante-trois de 1919 à 1939, et a augmenté de 3 353 pour cent, pour une augmentation globale de la consommation de seulement 137 pour cent.

L'engouement des foyers grenoblois pour les appareils ménagers électriques, mais surtout pour le chauffage électrique dans les années 1930, explique ce développement original. Et pendant la deuxième guerre, les abonnés ont diminué leur utilisation de l'électricité dans tous les autres secteurs, excepté pour les usages domestiques ⁽²⁶⁾. Ainsi ce développement, bien qu'il ait été inattendu, n'en a pas moins été exceptionnel dans son ampleur. Il est sans doute le plus représentatif de l'évolution d'un mode de vie à travers une énergie.

Certes, il ne s'agit ici que d'un rapide aperçu de l'analyse typologique de mon étude. D'autre part, je ne dirai rien dans cet article des autres relations du Service Municipal avec les abonnés qui sont surtout intéressantes pour une approche locale et détaillée.

Pour conclure, je dirai d'abord quelques mots du développement du marché grenoblois du gaz. Grâce à son « recyclage », dès la fin du XIX^e siècle, il s'est plutôt bien tiré de la concurrence de l'électricité que certains prédisaient fatale à la vieille énergie grenobloise. Certes, l'usine à gaz représentait presque deux fois moins d'abonnés que le service de l'électricité, mais la consommation de gaz a connu pratiquement le même taux de croissance que celle de l'énergie électrique. Mais, comme la ville produi-

(26) A.M.G. 01-311.

sait du gaz et donc se préoccupait moins des transformations du marché gazier, elle n'a jamais porté au gaz la même attention qu'à l'énergie électrique, et les données concernant cette énergie sont plus rares dans les documents. En fait, le plus important est de constater que la Régie a pu, pendant près d'un demi-siècle, développer l'utilisation de l'électricité à Grenoble, sans trop nuire au gaz.

Au sujet de l'organisation interne du service, on peut dire que la stabilité qui a été imposée à la Régie du fait de l'absence d'autonomie lui a évité les bouleversements que connaissent les entreprises industrielles classiques, même si cette stabilité est devenue peu à peu un inconvénient dans un secteur en évolution constante. En fait, l'impossible indépendance de la Régie n'était pas seulement la conséquence de sa situation au sein d'un secteur tenu par le grand patronat, mais aussi le résultat de son absence d'autonomie qui la liait à la Mairie pour toutes ses décisions.

Cette situation paraît avoir basculé après 1945, lorsque, devenue financièrement autonome, la Régie détacha en partie sa gestion de l'administration municipale. En outre, la nationalisation des sociétés produisant de l'énergie électrique ou gazière lui a donné le service public comme interlocuteur unique et a accentué la position originale des régies en matière de distribution.

Mais cette indépendance devait être remise en cause dans les années 1980 par la Municipalité R.P.R. de A. Carignon qui décidait, le 22 mars 1985, la transformation de la R.G.E. en Société d'Economie Mixte Locale ⁽²⁷⁾. Toutefois, dans cette nouvelle S.E.M., la ville possède 72,5 pour cent du capital social. Cette transformation a pour but de diversifier les activités de l'ancienne Régie, d'élargir ses capacités d'emprunt et de lui donner une structure adaptée à un secteur industriel et commercial ⁽²⁸⁾.

Grâce à ce changement, l'exploitation des énergies à Grenoble est à nouveau à l'avant-garde. En effet, la S.E.M. grenobloise est la première de ce type en France. Mais la question est posée à présent de savoir quel sera l'avenir des 104 régies françaises dont le sort dépend des municipalités qui les contrôlent.

Patricia Deschizeaux

Etudiante en 5^e année d'histoire
à l'Université de Grenoble II

(27) C.M. du 22 mars 1985.

(28) *Id.*

